



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2019
- **OBJET :**
  - **Urbanisme et patrimoine :**
    - Approbation convention opérationnelle EPORA secteur ouest de la ville (EZT-DELORME)
  - **Finances / Voirie :**
    - Approbation convention de reversement de la taxe d'aménagement – Balcons du Dauphiné
    - Approbation de la mise à jour et modification partielle de la numérotation voirie
  - **Vie associative :**
    - Vote des subventions aux associations 2019
    - Vote subvention exceptionnelle au Souvenir Français – Exposition centenaire 14/18
  - **Affaires scolaires :**
    - Approbation convention organisation natation scolaire élèves cycle 2 2019/2020 – Balcons du Dauphiné
  - **Affaires diverses :**
    - SCI France Immobilier – Autorisation donnée au maire pour représenter la commune dans l'exécution des modalités suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel
    - Présentation rapport d'activité SEMCODA
  - **Questions diverses**

## **APPROBATION du compte-rendu et procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2019**

Monsieur le maire débute la séance en présentant le compte-rendu et le procès-verbal de la séance précédente. Les deux sont approuvés par le conseil municipal.

### **SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. GEOFFRAY à M. MOYNE-BRESSAND, M. MAGNIN-FIAULT à M. GASC, Mme SALAGNON à Mme PELLETIER

EXCUSEE : Mme CLAPISSON

Mme CANDY a été élue secrétaire.

### **D2019\_079**

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE L'EPORA, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU- SECTEUR OUEST DE LA VILLE (DELORME / EZT)**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1<sup>er</sup> Adjoint à l'urbanisme demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la convention opérationnelle jointe à la présente délibération, pour le secteur ouest de la ville (EZT-DELORME).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 4

- **APPROUVE** la convention opérationnelle entre l'EPORA, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Sur proposition de M. le maire, la délibération n°D2019\_079 d'approbation de la convention de reversement de la TA à la CCBD est retirée et remplacée par une délibération de dénomination de noms de rues.

**D2019\_080**

**APPROBATION DE LA MISE A JOUR ET MODIFICATION PARTIELLE DE LA  
NUMÉROTATION DE LA VOIRIE**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances et à la voirie, demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour et modification partielle de la numérotation de la voirie exposée dans le dossier joint à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour et modification partielle de la numérotation de la voirie
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**D2019\_081**

**MODIFICATION DU TRACE ET DE LA CONFIGURATION DE CERTAINES VOIES  
CONSECUTIVEMENT A LA REFONTE DE LA NUMEROTATION**

Place du Monument :

Pour une meilleure compréhension de l'adressage sur ce secteur et dans le cadre de la refonte de la numérotation, ce secteur sera renommé de la façon suivante :

- prolongement de la rue de la loi jusqu'au carrefour de la RD65A
- prolongement du cours Baron Raverat jusqu'au carrefour de la rue des Martyrs de la Résistance
- maintien du nom « Place du Monument » pour les parkings situés devant les immeubles « Le Dauphin » et « la Résidence de Crémieu ».

Chemin de Chaillonnette :

La portion de route située entre la route de Siccieu (RD 52) et la Chèvre'Ry est renommée Chemin du Paquet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**D2019\_082**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

Sur proposition de Madame Françoise SAUVAGEOT, Adjointe en charge de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019, conformément au tableau joint à la présente délibération

Nom	Subventions ANNEE 2019
AIKIDO	0,00 €
AMICALE DES AGENTS DE LA VILLE DE CREMIEU	100,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (Comité de liaison)	200,00 €
APEL	100,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS -MEDIATEURS	0,00 €
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS COMMERCANTS ET ARTISANS DU NORD ISERE	0,00 €
BOBINES DE CREMIEU	400,00 €
BRIB'EN BULLES	300,00 €
CHORALE DELPHI NAL EN CHOEUR	0,00 €
CLUB FEMININ	100,00 €
CLUB RENCONTRE ET AMITIE	0,00 €
CŒUR DE PARENTS	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE	100,00 €
COUP DE POUCE INFORMATIQUE	400,00 €
CREMIEU FITNESS	100,00 €
CREMIEU TRADITION COMMERCE	0,00 €
CREMIEU VTT	0,00 €
D'BLOC	100,00 €
DE LA BOUCHE A L'OREILLE	500,00 €
ECOLE DES SPORTS DE L'ISLE CREMIEU	1 200,00 €
FRAGLES ROCS	200,00 €
HANDBALL CLUB	1 200,00 €
J.S.C. BASKET	1 200,00 €
JUDO-CLUB	1 200,00 €
KARATE CLUB CREMOLAN	0,00 €
LA PALETTE CREMOLANE	100,00 €
LA RETRAITE SPORTIVE	100,00 €
L.E.A.P.	0,00 €
LES FILS D'ARGENT	200,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
LO PARVI	0,00 €
MELODIE	0,00 €
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	2 400,00 €
SOCIETE DE CHASSE	0,00 €
SOU DES ECOLES	2 000,00 €
SOUVENIR Français	0,00 €
TENNIS CLUB	2 000,00 €
Y KOZ THEATRE	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 400,00 €</b>

Retrait de Mme GOICHOT et Mme DESMURS-COLLOMB pour le vote de la délibération n° D2019\_082.

**D2019\_083**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUVENIR FRANÇAIS – EXPOSITION 14/18**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charge des finances et à la voirie, propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Souvenir Français » afin de financer une partie de l'exposition organisée pour le centenaire de la guerre 14/18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Souvenir Français »

**D2019\_084**

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE CYCLE 2 2019/2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU**

Sur proposition de Monsieur Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **APPROUVE** la convention d'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2 2019/2020 entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune

**D2019\_085**

**SCI FRANCE IMMOBILIER – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DANS L'EXÉCUTION DES MODALITÉS DE L'ARRÊT RENDU PAR LA COUR D'APPEL**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la cour d'appel de Grenoble a rendu sa décision dans l'affaire opposant la commune de Crémieu à la SCI France Immobilier concernant la construction de 18 garages sur une parcelle vendue par la commune en 2006.

Que suite à cette décision, il est nécessaire de procéder à plusieurs formalités pour l'exécution de la décision de la cour d'appel.

Monsieur le maire demande donc aux membres du conseil municipal de lui donner pouvoir afin de mandater toute personne permettant de se charger des modalités d'exécution de cette décision et demande également de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le maire à mandater au nom de la commune de Crémieu toute personne permettant de se charger des modalités d'exécution de cette décision
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Présentation du rapport d'activités de la SEMCODA.